



*Empowered lives.
Resilient nations.*

APPEL D'OFFRES

**Réalisation des campagnes de mesure du vent
sur les sites de Jebel Abderrahmen et Jebel Tbagha**

AO no : ITB 2018-02

**Projet : PROJET NAMA D'APPUI AU PLAN SOLAIRE TUNISIEN
(PST)**

Pays : TUNISIE

Délivré le : Septembre 2018

Sommaire

Section 1. Lettre d'invitation	4
Section 2. Instructions destinées aux soumissionnaires	5
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	5
1. Introduction	5
2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations	5
3. Éligibilité	6
4. Conflit d'intérêts	6
B. PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
5. Considérations générales	7
6. Coût de la préparation de l'offre	7
7. Langue	7
8. Documents comprenant l'offre	7
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	7
10. Format et contenu de l'offre technique	7
11. Barème de prix.....	8
12. Garantie de soumission	8
13. Devises	8
14. Coentreprise, consortium ou partenariat	9
15. Offre unique.....	9
16. Durée de validité de l'offre	10
17. Extension de la durée de validité de l'offre.....	10
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	10
19. Modification des offres	11
20. Autres types d'offres	11
21. Conférence préalable à l'offre	11
C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES	11
22. Dépôt.....	11
Offre déposée en version imprimée (manuelle)	12
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering.....	12
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives	12
24. Retrait, remplacement et modification des offres	12
25. Ouverture des offres	13
D. Évaluation des offres.....	13
26. Confidentialité	13
27. Évaluation des offres	13
28. Examen préliminaire.....	13

29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	14
30. Évaluation des offres techniques et des prix	14
31. Devoir de précaution.....	14
32. Clarification des offres.....	15
33. Conformité des offres.....	15
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions.....	15
E. ADJUDICATION DU CONTRAT	16
35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	16
36. Critères d'adjudication	16
37. Analyse	16
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	16
39. Signature du contrat.....	16
40. Type de contrat et conditions générales.....	16
41. Garantie de bonne exécution	16
42. Garantie bancaire de restitution d'avance.....	16
43. Indemnité forfaitaire	17
44. Dispositions en matière de paiement.....	17
45. Contestation des fournisseurs	17
46. Autres dispositions	17
Section 3. Fiche technique	18
Section 4 Critères d'évaluation	21
Section 5a : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif	24
Section 5b : Autres exigences connexes	37
Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer/liste de vérification	39
Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre	40
Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire.....	42
Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	44
Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification	45
Formulaire E : Format de l'offre technique.....	48
Formulaire F : Formulaire de barème de prix	52
FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission.....	55

SECTION 1. Lettre d'invitation

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres (AO) relatif à l'objet sus-référencé.

Le présent AO comprend les documents suivants ainsi que les Conditions générales du contrat qui sont intégrées à la fiche technique :

- Section 1 : Lettre d'invitation
- Section 2 : Instructions destinées aux soumissionnaires
- Section 3 : Fiche technique
- Section 4 : Critères d'évaluation
- Section 5 : Tableau des exigences et spécifications techniques
- Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer
 - Formulaire A : Formule de soumission de l'offre
 - Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
 - Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats
 - Formulaire D : Formulaire de qualification
 - Formulaire E : Format de l'offre technique
 - Formulaire F : Barème de prix
 - Formulaire G : Formulaire de garantie de soumission

Si vous souhaitez soumettre une offre en réponse à ce présent AO, veuillez préparer votre offre conformément aux exigences et procédures décrites dans le présent AO, et la déposer avant la date limite de dépôt des offres présentée dans la fiche technique.

Le PNUD attend avec intérêt votre offre et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux possibilités commerciales proposées par le PNUD.

Délivré par :

Approuvé par :

Nom : Myriam Hermassi

Fonction : Associée aux achats

Date : 05/09/2018

Nom : Leila Debbabi

Fonction : Associée aux achats

Date : 05/09/2018

SECTION 2. Instructions destinées aux soumissionnaires

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Introduction	1.1 Les soumissionnaires adhèrent à toutes les exigences du présent AO, notamment toute modification par écrit provenant du PNUD. Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives aux contrats et aux achats du PNUD qui sont consultables à l'adresse https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d 1.2 Toute offre déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n'emportera pas implicitement acceptation de l'offre par le PNUD. Le PNUD n'est nullement tenu d'attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO. 1.3 Le PNUD se réserve le droit d'annuler la procédure d'achat à tout stade sans aucune obligation de quelque nature que ce soit pour le PNUD, sur notification des soumissionnaires ou publication d'une notification d'annulation sur le site Web du PNUD. 1.4 Dans le cadre de l'offre, il est souhaité que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut soumettre une offre même s'il n'est pas inscrit sur le Portail. Toutefois, si le soumissionnaire est choisi pour l'adjudication du contrat, il doit s'inscrire sur le Portal avant la signature du contrat.
2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations	2.1 Le PNUD applique une politique stricte de tolérance zéro en ce qui concerne les pratiques illicites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles ainsi que l'obstruction aux fournisseurs du PNUD, et exige que tous les soumissionnaires et les fournisseurs respectent les plus hautes normes éthiques lors de la procédure d'achat et de la mise en œuvre du contrat. La Politique anti-fraude du PNUD est consultable à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html. 2.2 Les soumissionnaires et les fournisseurs n'offrent pas de cadeaux ni d'invitations de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, notamment des voyages d'agrément pour des événements sportifs ou culturels, dans des parcs d'attractions, des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners ou dîners luxueux. 2.3 En vertu de cette politique, le PNUD : a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi est engagé dans toute pratique de corruption ou pratique frauduleuse lors de l'appel d'offres pour le contrat en question ;

	b) déclare un fournisseur comme inéligible, pour une période définie ou indéfinie, à l'adjudication d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le fournisseur s'est engagé dans toute pratique de corruption ou frauduleuse lors de l'appel d'offres d'un contrat du PNUD ou de l'exécution de ce dernier. 2.4 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite à l'intention des fournisseurs du PNUD qui peut être consulté à l'adresse https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachme nt/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf
3. Éligibilité	3.1 Un fournisseur ne doit pas être suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs doivent ainsi informer le PNUD s'ils sont soumis à toute sanction ou suspension temporaire imposée par ces organisations. 3.2 Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, les membres de la coentreprise, les sous-contractants, les prestataires de services, les fournisseurs ou leurs employés de respecter les exigences d'éligibilité tel qu'établi par le PNUD.
4. Conflit d'intérêts	4.1 Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d'autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui ont un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs prestataires de services agréés sont considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations : a) S'ils sont ou ont été par le passé liés à une société, ou à l'une de ses sociétés affiliées ayant été engagée par le PNUD pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l'analyse et de l'estimation des coûts et d'autres documents devant être utilisés pour l'achat de biens et de services dans le cadre de la présente procédure de sélection ; b) S'ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; c) S'il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion. 4.2 En cas d'incertitude concernant l'interprétation d'une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, les soumissionnaires doivent en informer le PNUD et lui demander de confirmer s'il s'agit ou non d'une situation de conflit d'intérêts. 4.3 De la même manière, les soumissionnaires doivent montrer dans leur offre qu'ils sont conscients des éléments suivants : a) Si les propriétaires, copropriétaires, responsables, directeurs, actionnaires dominants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel essentiel font partie de la famille d'un membre du personnel du PNUD exerçant des responsabilités dans les fonctions d'achat ou le gouvernement du pays concerné ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant les services dans le cadre du présent AO ; b) Toutes les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d'intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales.

	En cas de non-divulgarion de cette information, il est possible que l'offre ou les offres concernées par cette non-divulgarion soient rejetées. 4.4 L'éligibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l'évaluation et de l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que leur enregistrement, leur opération et leur gestion en tant qu'entité indépendante, l'ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat et l'accès aux informations dans le cadre du présent AO, entre autres facteurs. Les conditions qui peuvent mener à un avantage indu sur d'autres soumissionnaires peuvent provoquer le rejet de l'offre.
B. PRÉPARATION DES OFFRES	
5. Considérations générales	5.1 Lors de la préparation de l'offre, le soumissionnaire doit examiner l'appel d'offres avec attention. Les lacunes matérielles lors de la fourniture des informations demandées dans l'appel d'offres peuvent provoquer le rejet de l'offre. 5.2 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter de toute erreur ou omission dans l'appel d'offres. Si ces erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer le PNUD en conséquence.
6. Coût de la préparation de l'offre	6.1 Le soumissionnaire prend à sa charge l'ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre, que celle-ci soit ou non retenue. Le PNUD n'est en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d'achat.
7. Langue	7.1 L'offre, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, sont rédigées dans la ou les langues indiquées dans la fiche technique.
8. Documents comprenant l'offre	8.1 L'offre comprend les documents et formulaires connexes suivants, dont les détails sont fournis dans la fiche technique : a) Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Offre technique ; c) Barème de prix ; d) Garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique ; e) Toute pièce jointe ou tout appendice à l'offre.
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	9.1 Le soumissionnaire fournit la preuve écrite de son statut de fournisseur éligible et qualifié en remplissant les formulaires figurant dans la section 6 et en fournissant les documents exigés dans ces formulaires. Aux fins de l'adjudication d'un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par le PNUD.
10. Format et contenu de l'offre technique	10.1 Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant les formulaires types et les modèles fournis dans la section 6 de l'appel d'offres. 10.2 Des échantillons d'objets, lorsqu'exigés en vertu de la section 5, sont fournis dans le délai spécifié et à moins qu'autrement spécifié par le PNUD, sans frais pour le PNUD. S'ils ne sont pas détruits lors des tests, les échantillons seront renvoyés à la demande et aux frais du soumissionnaire, à moins qu'autrement

	indiqué. 10.3 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire décrit le programme de formation nécessaire disponible pour le maintien et l'exécution des services ou pour l'entretien et le fonctionnement des équipements offerts, ainsi que le coût pris en charge par le PNUD. Cette formation ainsi que le matériel de formation, à moins qu'autrement indiqué, sont offerts dans la langue de l'offre tel que prescrit dans la fiche technique. 10.4 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire atteste de la disponibilité de pièces détachées pour une période d'au moins cinq (5) ans à compter de la date de livraison, ou tel qu'autrement indiqué dans cet appel d'offres.
11. Barème de prix	11.1 Le présent barème de prix est préparé en utilisant le formulaire fourni dans la section 6 de l'appel d'offres et en prenant en considération les exigences de l'AO. 11.2 Toute exigence décrite dans l'offre technique, mais dont le prix n'est pas indiqué dans le barème de prix, est considérée comme étant incluse dans les prix des autres activités ou biens, ainsi que dans le prix total final.
12. Garantie de soumission	12.1 Une garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique. Cette garantie est valable jusqu'à trente (30) jours après la date de validité finale de l'offre. 12.2 La garantie de soumission est incluse, avec l'offre. Si une garantie de soumission est exigée par l'appel d'offres mais n'est pas présentée avec l'offre technique, l'offre est rejetée. 12.3 Si le montant de la garantie de soumission est moins élevé que le montant exigé par le PNUD, ou si la période de validité de ladite garantie est moins longue que celle exigée par le PNUD, celui-ci rejette l'offre. 12.4 Dans le cas où une offre électronique est autorisée dans la fiche technique, les soumissionnaires y intègrent une copie de la garantie de soumission, et l'original de la garantie doit être envoyé par courrier ou en main propre selon les instructions de la fiche technique. 12.5 Le PNUD peut confisquer la garantie de soumission et rejeter l'offre en cas de survenance d'un ou de plusieurs des cas suivants : a) Si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de l'offre indiquée dans la fiche technique, ou ; b) Si le soumissionnaire retenu omet : i. De signer le contrat après son adjudication par le PNUD ; ii. De fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents que le PNUD peut exiger à titre de condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible d'être attribué au soumissionnaire.
13. Devises	13.1 Tous les prix sont cités dans la devise ou les devises indiquées dans la fiche technique. Lorsque les offres sont libellées dans différentes devises, afin de comparer l'ensemble des offres :

	a) Le PNUD convertira la devise indiquée dans l'offre dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date limite de dépôt des offres ; b) Dans le cas où le PNUD choisit une offre libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans la fiche technique, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l'aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus.
14. Coentreprise, consortium ou partenariat	14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l'offre, elles doivent confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant être attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à l'offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre le PNUD et l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques composant la coentreprise. 14.2 Après la date limite de dépôt des offres, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou le partenariat n'est pas changée sans le consentement préalable et écrit du PNUD. 14.3 L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en ce qui concerne le dépôt d'une offre unique. 14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l'AO, tant dans l'offre que dans l'accord de coentreprise. Le PNUD évaluera l'éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat. 14.5 Une coentreprise, un consortium ou un partenariat, lors de la présentation des antécédents et de l'expérience, différencie clairement : a) Les antécédents et l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat dans leur ensemble ; b) Les antécédents et l'expérience des entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou du partenariat. 14.6 Les contrats antérieurs exécutés par des experts individuels qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l'une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, ou du membre concerné, et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles. 14.7 La coentreprise, le consortium ou le partenariat sont encouragés à respecter de grandes exigences multisectorielles lorsque le champ d'expertise et des ressources n'est pas disponible dans une seule société.
15. Offre unique	15.1 Le soumissionnaire (notamment les membres individuels de toute coentreprise)

	dépose une seule offre, en son nom propre ou dans le cadre d'une coentreprise. 15.2 Les offres déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées dans chacun des cas suivants : a) S'ils ont au moins un actionnaire dominant, directeur ou partie prenante en commun ; b) Si l'un d'entre eux reçoit ou a reçu de l'autre ou des autres une quelconque subvention, directe ou indirecte ; c) S'ils ont le même représentant légal aux fins du présent AO ; d) S'il existe entre eux une relation qui, directement ou par l'intermédiaire de tierces parties, leur permet d'avoir accès à des informations sur un autre soumissionnaire, ou d'influer sur l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'AO ; e) S'ils sous-traitent l'offre l'un de l'autre, ou si le sous-traitant d'une offre dépose également une autre offre en son nom en tant que soumissionnaire principal ; si un membre du personnel essentiel proposé pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participe à plus d'une offre reçue lors de la procédure d'appel d'offres. La présente condition, relative au personnel, ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plusieurs offres.
16. Durée de validité de l'offre	16.1 Les offres restent valables pour la période indiquée dans la fiche technique, et leur validité prend effet à la date limite de dépôt des offres. Une offre assortie d'une durée de validité plus courte peut être rejetée par le PNUD et déclarée non conforme. 16.2 Lors de la période de validité de l'offre, le soumissionnaire maintient son offre originale, sans la modifier, notamment sans modifier la disponibilité du personnel essentiel, les taux proposés et le prix total.
17. Extension de la durée de validité de l'offre	17.1 Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander aux soumissionnaires d'étendre la durée de validité de leurs offres avant l'expiration de la durée de validité de l'offre. La demande et les réponses se font à l'écrit et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'offre. 17.2 Si le soumissionnaire convient d'étendre la validité de son offre, cette prorogation est effectuée sans aucun changement apporté à l'offre originale. 17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser d'étendre la validité de son offre, auquel cas cette offre ne sera pas ultérieurement évaluée.
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au sujet de tout document de l'appel d'offres au plus tard à la date indiquée dans la fiche technique. Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit sous la forme indiquée dans la fiche technique. Si des demandes sont envoyées d'une autre manière que par les voies indiquées, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, ce dernier n'est pas tenu d'y répondre ni de confirmer que telles demandes ont été officiellement reçues. 18.2 Le PNUD offrira des réponses aux demandes d'éclaircissements sous la forme indiquée dans la fiche technique. 18.3 Le PNUD s'efforcera de répondre rapidement aux demandes d'éclaircissement, mais toute réponse tardive de sa part ne l'obligera pas à proroger la date limite de dépôt des offres, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est justifiée et nécessaire.

19. Modification des offres	19.1 À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, le PNUD peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d'éclaircissement d'un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres. Les modifications seront rendues disponibles à l'ensemble des soumissionnaires potentiels. 19.2 Si la modification est importante, le PNUD peut proroger la date limite de dépôt des offres pour donner aux soumissionnaires assez de temps pour inclure la modification dans leurs offres.
20. Autres types d'offres	20.1 Les autres types d'offres ne seront pas considérées, à moins qu'autrement indiqué dans la fiche technique. Si le dépôt d'un autre type d'offre est autorisé dans la fiche technique, un soumissionnaire peut déposer un autre type d'offre, mais seulement s'il dépose également une offre conforme aux exigences de l'appel d'offres. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si l'offre est clairement justifiée, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'un autre type d'offre. 20.2 Si plusieurs autres types d'offres sont soumis, ils doivent être clairement identifiés comme « offre principale » et « autre type d'offre ».
21. Conférence préalable à l'offre	21.1 S'il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans la fiche technique. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, aucun soumissionnaire ne sera rejeté pour n'avoir pas assisté à la conférence. Le compte-rendu de la conférence des soumissionnaires sera publié sur le site Web de la section des achats et envoyé par courriel ou sur la plateforme d'appel d'offres en ligne eTendering comme indiqué dans la fiche technique. Aucune déclaration orale formulée lors de la conférence ne pourra modifier les conditions générales de l'appel d'offres, à moins qu'une telle déclaration ne soit expressément inscrite dans le compte-rendu de la conférence ou communiquée ou publiée à titre de modification de l'appel d'offres.

C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES

22. Dépôt	22.1 Le soumissionnaire dépose une offre dûment signée et complétée qui comprend les documents et les formulaires correspondant aux exigences de la fiche technique. Le barème de prix est soumis avec l'offre technique. Les offres peuvent être livrées en main propre, par courrier ou par méthode de transmission électronique comme indiqué dans la fiche technique. 22.2 L'offre est signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. L'autorisation est communiquée au moyen d'un document attestant d'une telle autorisation délivrée par le représentant juridique de l'entité soumissionnaire, ou d'une procuration, jointe à l'offre. 22.3 Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que le simple dépôt d'une offre implique acceptation par le soumissionnaire des Conditions générales du contrat du PNUD.
-----------	--

Offre déposée en version imprimée (manuelle)	22.4 Une offre déposée en version imprimée (manuelle), par courrier ou en main propre autorisée ou indiquée dans la fiche technique est régie comme suit : (a) L'offre signée est marquée comme « original » et ses copies sont marquées comme « copie » tel qu'approprié. Le nombre de copies est indiqué dans la fiche technique. Toutes les copies doivent seulement provenir de l'original signé. En cas de différences entre l'original et les copies, l'original prévaut. (b) L'offre technique et le barème de prix doivent être déposés ensemble dans une enveloppe sous pli scellé qui : i. Porte le nom du soumissionnaire ; ii. Est adressée au PNUD comme indiqué dans la fiche technique ; iii. Comporte un avertissement qui déclare « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure de l'ouverture des offres » tel qu'indiqué dans la fiche technique. Si les enveloppes et les colis comportant l'offre ne sont pas sous pli scellé ni marquées comme exigé, le PNUD ne sera pas responsable de tout mauvais placement, toute perte ou toute ouverture prématurée de l'offre.
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering	22.5 Le dépôt par courriel ou par l'intermédiaire du système d'appel d'offres en ligne eTendering, s'il est autorisé ou indiqué dans la fiche technique, est régi comme suit : a) Les fichiers électroniques faisant partie de l'offre respectent le format et les exigences indiqués dans la fiche technique ; b) Les documents requis dans le formulaire original (par exemple la garantie de soumission etc.) doivent être envoyés par courrier ou en main propre selon les instructions contenues dans la fiche technique. 22.6 Davantage d'instructions sur la manière de déposer, modifier ou annuler une offre sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires, et des Guides vidéos sont également disponibles en consultant ce lien : http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notices/resources/
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives	23.1 Les offres complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière, à l'adresse et au plus tard à la date et heure indiquées dans la fiche technique. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles il a reçu l'offre. 23.2 Le PNUD ne tiendra pas compte de toute offre déposée après la date limite de dépôt des offres.
24. Retrait, remplacement et modification des offres	24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après qu'elle a été déposée à tout moment avant la date limite de dépôt des offres. 24.2 Offres déposées manuellement ou par courriel : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en envoyant une notification écrite conforme au PNUD, dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et en y joignant une copie de l'autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de l'offre, le cas échéant, doit accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications doivent être déposées de la même manière que celle indiquée pour le dépôt des offres, en les marquant clairement comme

	« RETRAIT », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ». 24.3 Système eTendering : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en annulant, éditant et déposant de nouveau l'offre directement sur le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de suivre correctement les instructions du système et de dûment éditer et déposer un remplacement ou une modification d'offre, tel que nécessaire. Davantage d'instructions sur la manière dont annuler ou modifier une offre directement sur le système sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires et dans les Guides vidéo. 24.4 Les offres dont le retrait est demandé sont renvoyées aux soumissionnaires sans qu'elles aient été ouvertes (seulement en ce qui concerne les dépôts manuels), sauf si l'offre est retirée après qu'elle a été ouverte.
25. Ouverture des offres	25.1 Le PNUD ouvre les offres en présence d'un comité ad hoc constitué par le PNUD qui comprend au moins deux (2) membres. 25.2 Les noms des soumissionnaires, les modifications, les retraits, l'état des libellés et des sceaux des enveloppes, le nombre de dossiers et de fichiers et tout autre détail que le PNUD jugera utile seront annoncés à l'ouverture. Aucune offre n'est rejetée à l'ouverture, sauf les offres tardives qui seront renvoyées non ouvertes aux soumissionnaires concernés. 25.3 Dans le cas d'un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.
D. ÉVALUATION DES OFFRES	
26. Confidentialité	26.1 Les informations concernant l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, ainsi que la recommandation d'adjudication du contrat, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par une telle procédure, même après publication de l'adjudication du contrat. 26.2 Toute tentative de la part d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant au nom du soumissionnaire d'influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions d'adjudication du contrat peut, à la décision du PNUD, provoquer le rejet de son offre et le soumettre à l'application des procédures de sanctions des fournisseurs du PNUD en vigueur.
27. Évaluation des offres	27.1 Le PNUD mènera l'évaluation sur l'unique base des offres déposées. 27.2 L'évaluation des offres est menée suivant les étapes suivantes : a) Examen préliminaire, notamment de l'éligibilité b) Vérification des calculs et classement des soumissionnaires ayant réussi l'examen préliminaire du fait de leur prix. c) Évaluation de qualification (si la préqualification n'a pas été effectuée) a) Évaluation des offres techniques b) Évaluation des prix L'évaluation détaillée s'axera sur les 3 à 5 offres dont les prix sont les plus bas. D'autres offres dont les prix sont plus élevés seront ajoutées pour évaluation si nécessaire.
28. Examen préliminaire	28.1 Le PNUD examine les offres pour déterminer si elles sont complètes selon les exigences documentaires minimales, si les documents ont bien été signés, et si les offres sont généralement correctes, entre autres indicateurs pouvant être

	utilisés à ce stade. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade.
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	29.1 L'éligibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en comparant celles du soumissionnaire aux exigences minimales d'éligibilité et de qualification indiquées dans la section 4 (Critères d'évaluation). 29.2 En termes généraux, les fournisseurs qui remplissent les critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés : a) Ils ne font pas partie, selon la Résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, de la liste de terroristes et de ceux qui les financent établie par le Comité, et de la liste de fournisseurs inéligibles du PNUD ; b) Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières appropriées pour exécuter le contrat et assumer tous les engagements commerciaux existants ; c) Ils disposent de l'expérience similaire nécessaire, de l'expertise technique, de capacités de production le cas échéant, de certificats de qualité, de procédures d'assurance qualité ainsi que d'autres ressources applicables à la prestation des services requis ; d) Ils respectent pleinement les Conditions générales du contrat du PNUD ; e) Ils n'ont pas d'antécédents de décisions arbitrales ou du tribunal contre le soumissionnaire ; f) Ils ont un historique de performance rapide et satisfaisante auprès de leurs clients.
30. Évaluation des offres techniques et des prix	30.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les offres au regard de leur conformité au tableau des exigences et des spécifications techniques et à d'autres documents fournis en appliquant la procédure indiquée dans la fiche technique et d'autres documents de l'appel d'offres. Si nécessaire et déclaré dans la fiche technique, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement conformes à faire une présentation au sujet de leurs offres techniques. Les conditions de la présentation sont fournies dans le document d'offre lorsque nécessaire.
31. Devoir de précaution	31.1 Le PNUD se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Cet exercice est pleinement documenté et peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, tout ou partie des éléments suivants : a) Vérifier que les informations fournies par le soumissionnaire sont exactes, correctes et authentiques ; b) Valider le degré de conformité aux exigences de l'appel d'offres et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ; c) Demander des renseignements et vérifier les références auprès d'organismes gouvernementaux compétents ayant juridiction sur le soumissionnaire concerné, auprès de précédents clients, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ; d) Demander des renseignements et vérifier les références auprès de précédents clients concernant l'exécution des contrats en cours ou complétés, notamment des inspections physiques des travaux précédents, si nécessaire ; e) Inspecter physiquement les bureaux du soumissionnaire, les succursales ou autres établissements d'un soumissionnaire dans lesquels il exploite son

	activité, avec ou sans préavis ; f) D'autres moyens que le PNUD pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l'adjudication du contrat.
32. Clarification des offres	32.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements au sujet de son offre. 32.2 La demande d'éclaircissements du PNUD ainsi que la réponse se font par écrit, et aucune modification des prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des éclaircissements et confirmer la correction de toute erreur de calcul découverte par le PNUD lors de l'évaluation des offres, conformément à l'appel d'offres. 32.3 Les éclaircissements non sollicités fournis par un soumissionnaire au titre de son offre qui ne constituent pas une réponse à une demande du PNUD ne sont pas pris en compte lors de l'examen et de l'évaluation de l'offre.
33. Conformité des offres	33.1 Le PNUD évalue la conformité des offres en se basant sur leur contenu. Une offre est considérée comme essentiellement conforme si elle respecte l'ensemble des termes, conditions, spécifications et autres exigences de l'appel d'offres sans dérogation, réserve ou omission importante. 33.2 Si une offre n'est pas essentiellement conforme, elle est rejetée par le PNUD et ne peut pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant les dérogations, réserves ou omissions importantes.
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	34.1 À condition qu'une offre soit essentiellement conforme, le PNUD peut lever tout défaut de conformité ou toute omission de ladite offre qui ne constitue pas selon lui pas une dérogation importante. 34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de l'offre relatifs aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne peut se rapporter à un quelconque aspect du prix de l'offre. L'offre peut être rejetée si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande. 34.3 En ce qui concerne les offres ayant passé l'examen préliminaire, le PNUD vérifie et corrige les erreurs de calcul comme suit : a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si le PNUD estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ; b) En cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ; c) En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. 34.4 Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle le PNUD

	aura procédé, son offre sera rejetée.
E. ADJUDICATION DU CONTRAT	
35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	35.1 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer tout ou partie des offres non conformes, et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'adjudication du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre de prix le plus bas.
36. Critères d'adjudication	36.1 Avant l'expiration de la période de validité des offres, le PNUD attribue le contrat au soumissionnaire qualifié et éligible dont l'offre est considérée comme étant conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui propose le prix le plus bas.
37. Analyse	37.1 Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander à se réunir avec le PNUD pour procéder à une analyse. Telle analyse vise à évoquer les atouts et les faiblesses de l'offre du soumissionnaire pour l'aider à améliorer ses futures offres lors de perspectives d'achats du PNUD. Le contenu d'autres offres et leur comparaison à l'offre du soumissionnaire ne sont pas évoqués.
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	38.1 Lors de l'adjudication du contrat, le PNUD se réserve le droit de modifier la quantité des biens ou des services dans une limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions générales.
39. Signature du contrat	39.1 Le soumissionnaire retenu signe et date le contrat et le retourne au PNUD sous quinze (15) jours à compter de sa date de réception. S'il ne le fait pas, le PNUD a des raisons suffisantes pour annuler l'adjudication et retirer la garantie de soumission, le cas échéant, et peut dans ce cas attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire le mieux placé ou faire un autre appel d'offres.
40. Type de contrat et conditions générales	40.1 Les types de contrat à signer et les Conditions générales du contrat applicables du PNUD, tel qu'indiqué dans la fiche technique, peuvent être consultés à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
41. Garantie de bonne exécution	41.1 Une garantie de bonne exécution, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqués dans la fiche technique disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Bonne%20Execution_FR.docx dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du contrat par les deux parties. Si une garantie de bonne exécution est requise, le reçu de la garantie de bonne exécution par le PNUD est essentiel pour que le contrat prenne effet.
42. Garantie bancaire de restitution d'avance	42.1 Le PNUD a pour principe de ne pas verser d'avances sur les contrats, à moins que ses intérêts ne l'exigent (c'est-à-dire qu'il ne verse pas de paiement sans avoir encore reçu les produits). Si une restitution d'avance est autorisée en vertu

	de la fiche technique et dépasse 20 % du prix total du contrat, ou 30 000 dollars des États-Unis, selon la valeur la plus basse, le soumissionnaire présente une garantie bancaire à hauteur du montant total de la restitution d'avance dans le formulaire disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20D%E2%80%99Avance_FR.docx.
43. Indemnité forfaitaire	43.1 Le PNUD applique une indemnité forfaitaire pour les dommages ou risques causés au PNUD découlant de retards du contractant ou de la violation de ses obligations en vertu du contrat si une telle indemnité est indiquée dans la fiche technique.
44. Dispositions en matière de paiement	44.1 Le paiement sera seulement effectué après l'acceptation de la part du PNUD des biens ou des services fournis. Le paiement se fait dans un délai de trente (30) jours après réception de la facture et de l'attestation d'acceptation du travail délivrée par l'autorité compétente du PNUD qui supervise directement le contractant. Le paiement s'effectuera par transfert bancaire dans la devise du contrat.
45. Contestation des fournisseurs	45.1 La procédure de contestation mise à la disposition des fournisseurs par le PNUD permet aux personnes ou sociétés auxquelles un contrat n'a pas été attribué dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence de faire appel. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir bénéficié d'un traitement équitable, le lien suivant fournit des informations supplémentaires quant aux procédures de contestation mises à la disposition des fournisseurs par le PNUD : http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/protest-and-sanctions.html
46. Autres dispositions	46.1 Dans le cas où le soumissionnaire propose un prix plus bas au gouvernement hôte (par exemple l'administration de services généraux du Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD a le droit à ce même prix. Les Conditions générales du PNUD prévalent. 46.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même contractant dans des contrats avec l'ONU ou avec les organismes des Nations Unies. Les Conditions générales du PNUD prévalent. 46.3 L'ONU a mis en place des restrictions sur l'emploi des (anciens) membres du personnel de l'ONU impliqués dans les procédures d'achat en vertu de la circulaire ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer=/english/&Lang=F.

SECTION 3. FICHE TECHNIQUE

Les données suivantes pour les biens et les services à acheter complètent, supplémentent ou modifient les dispositions de l'appel d'offres dans le cas d'un conflit entre les instructions destinées aux soumissionnaires, la fiche technique et d'autres annexes ou références jointes à ladite fiche technique, et les dispositions de la fiche technique prévalent.

Numéro de fiche technique	Référence à la section 2	Données	Instructions ou exigences particulières
1	7	Langue de l'offre :	Français
2		Dépôt d'offres pour des parties ou sous-parties du tableau des exigences (offres partielles)	Non autorisée
3	20	Autres types d'offres	Ne sera pas considéré
4	21	Conférence préalable à l'offre	Ne sera pas menée
5	16	Durée de validité de l'offre	90 jours
6	13	Garantie de soumission	Requise Formulaires de garantie de soumission Garantie bancaire (voir le modèle de la section 8) d'une valeur de 10 000 US Dollar
7	41	Restitution d'avance lors de la signature du contrat	Autorisée dans la limite de 10 % du contrat
8	42	Indemnité forfaitaire	Sera imposée Pourcentage du prix du contrat par jour de retard : 0.1% Nombre maximal de jours de retard 30 jours calendaires après lequel le PNUD peut mettre fin au contrat.
9	40	Garantie de bonne exécution	Non requise

10	12	Devise de l'offre	USD / Euro/ Dinar Tunisien
11	31	Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions	07 jours avant la date de dépôt
12	31	Coordonnées de la personne à qui adresser les demandes d'éclaircissement et les questions	Personne référente au PNUD : Unité Achat du PNUD Tunisie Adresse : 41 bis impasse Louis Braille – Avenue Louis Braille – Cité El Khadhra – 1003 Tunis, Tunisie. Courriel : procurement.tn@undp.org
13	18, 19 et 21	Mode de diffusion des informations complémentaires à l'appel d'offres et des réponses et éclaircissements demandés	Communication directe aux soumissionnaires potentiels par publication sur le site Web ¹ - UNDP Procurement: http://procurement-notices.undp.org/ - ONU en Tunisie: http://www.onu-tn.org/appels_offres.php. - PNUD Tunisie: http://www.tn.undp.org/content/tunisia/fr/home/operations/procurement/ - UNGM : https://www.ungm.org/Public/Notice
14	23	Date limite de dépôt des offres	Vendredi 26 octobre 2018 à 12h00 heure de Tunis
14	22	Manière autorisée de dépôt des offres	☐ Courrier (DHL) / remise en main propre
15	22	Adresse de dépôt des offres	41 bis impasse Louis Braille – Avenue Louis Braille – Cité El Khadhra – 1003 Tunis, Tunisie.
16	22	Exigences en matière de dépôt électronique (courriel ou système eTendering)	Non applicable

¹ La publication sur le site Web sera complétée par la transmission de la communication directement aux offrants potentiels.

17	25	Date, heure et lieu d'ouvertures des offres	Date et heure : Vendredi 26 octobre 2018 à 13h00 heure de Tunis Lieu : Local du PNUD Tunisie Adresse : 41 bis impasse Louis Braille – Avenue Louis Braille – Cité El Khadhra – 1003 Tunis, Tunisie.
18	27, 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication d'un contrat	Offre techniquement conforme, éligible et qualifiée au prix le plus bas.
19		Date prévue pour l'entrée en vigueur du contrat	Dès la signature du contrat
20		Durée maximum prévue du contrat	19 Mois
21	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	Un seul fournisseur
22	39	Type de contrat	Contract for Goods and/or Services to UNDP http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
23	39	Conditions générales du contrat du PNUD qui s'appliqueront	UNDP General Terms and Conditions for Contracts http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
24		Autres informations relatives à l'AO	<i>Veuillez-vous référer à la section 5A</i>

SECTION 4 Critères d'évaluation

Critères d'examen préliminaire

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l'appel d'offres selon les critères ci-dessous selon un système de réponses Oui/Non :

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimum fournis
- Validité de l'offre
- Garantie de soumission (si exigée) déposée selon les exigences de l'appel d'offres avec période de validité conforme

Critères d'éligibilité et de qualification minimum

L'éligibilité et la qualification seront évaluées selon un système de réponses Réussi/Échoué.

Si l'offre est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat, chaque membre doit remplir les critères minimums sauf autrement indiqué.

Objet	Critères	Exigence en matière de dépôt des documents
ÉLIGIBILITÉ		
Statut juridique	Le fournisseur est une entité enregistrée légalement.	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
Éligibilité	Un fournisseur n'est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de l'appel d'offres.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Faillite	Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Certificats et licences	▪ Dûment autorisé à agir en qualité d'agent au nom du fabricant, ou une procuration, si le soumissionnaire n'est pas le fabricant ▪ Nomination officielle en tant que représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays ▪ Les brevets, si les technologies proposées dans l'offre sont brevetées par le soumissionnaire	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire

	▪ Les licences d'exportation ou d'importation, si applicable	
QUALIFICATION		
Antécédents de contrats inexécutés²	L'inexécution d'un contrat n'a pas découlé d'une faute de la part du contractant au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Antécédents de contentieux	Aucun antécédent de décisions du tribunal ou de décisions arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expériences antérieures	Minimum 07 ans d'expérience pertinente. Au minimum 7 années d'expériences dans le domaine du montage des mâts de mesures éoliens et l'analyse des données du vent.	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Minimum trois contrats de valeur, nature et complexité similaires mis en œuvre au cours des 05 dernières années. Au moins 3 campagnes de mesure du vent dont au moins une campagne dans un pays de la région MENA ou en Afrique. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence)</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Situation financière	Chiffre d'affaires annuel minimal de 1 Million dollars É.-U. au cours des 3 dernières années. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit montrer la solidité actuelle de sa situation financière et indiquer sa rentabilité potentielle à long terme. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Évaluation technique	Les offres financières sont évaluées sur un système Réussi/Échoué en ce qui concerne le respect ou non-respect des spécifications techniques désignées dans le document d'offre.	Formulaire E : Formulaire d'offre technique
Évaluation financière	Analyse détaillée du barème de prix, sur la base des exigences listées dans la section 5, qui a été proposé par les soumissionnaires dans le formulaire F. La comparaison des prix doit être basée sur le prix proposé, qui comprend le transport, l'assurance et le coût total de propriété (y compris les pièces détachées, la consommation, l'installation, la	Formulaire F : Formulaire de barème de prix

² L'inexécution, comme décidé par le PNUD, comprend tous les contrats pour lesquels (a) l'inexécution n'a pas été contestée par le contractant, notamment au moyen d'un renvoi au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais n'ont pas été pleinement réglés relativement au contractant. L'inexécution n'englobe pas les contrats pour lesquels la décision de l'employeur a été rejetée par le dispositif de règlement des différends. L'inexécution doit être basée sur l'ensemble des informations sur les différends ou contentieux pleinement réglés, c'est-à-dire un différend ou un contentieux qui a été réglé conformément au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné et dans le cas où toutes les instances d'appel disponibles au soumissionnaire ont été épuisées.

	mise en service, la formation, les conditionnements spéciaux, etc., si applicable) Comparaison avec des estimations de budget ou estimations internes.	
	Le bureau devra également fournir les CV et les qualifications du personnel clé, à savoir : - Un ingénieur ou technicien supérieur en charge de la gestion du projet, avec au minimum 3 ans d'expérience dans le montage de mât de mesure et le suivi de campagne de mesures de vent. Les références devront également justifier de la connaissance et de la maîtrise des standards applicables, notamment IEC61400-12 et MEASNET ; - Un coordinateur de chantier, avec au minimum 3 ans d'expérience dans le montage et la réception/mise en service de mât de mesure. L'expérience devra couvrir des campagnes selon le même type de mât que celui offert dans l'offre (treillis ou tubulaire). Le bureau devra également justifier des accréditations du personnel prévu pour le travail en hauteur et en conformité avec le type de mât prévu, et selon la réglementation applicable	

SECTION 5A : Exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif

1. CONTEXTE

Le Ministère de l'Energie, des Mines et des Energies Renouvelables vient de lancer un appel d'offres de pré-qualifications de promoteurs potentiels pour la construction, en concession (BOO), de centrales de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable éolienne d'une puissance totale d'environ 300 MW, ainsi que pour la construction de toutes les installations annexes :

- Une centrale à Jbel Abderrahmane dans le gouvernorat de Nabeul avec une puissance d'environ 200 MW ;
- Une centrale à Jbel Tbagha dans le gouvernorat de Kebili avec une puissance d'environ 100 MW.

A cet effet, le Ministère coordonnera, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Agence Nationale de la Maîtrise de l'Energie (ANME), la mise en place sur les sites des équipements nécessaires pour réaliser des campagnes de mesure du vent selon les standards internationaux. L'ANME sera l'interlocuteur technique direct du prestataire.

2. OBJECTIF

Le PNUD Tunisie se propose de lancer un dossier d'appel d'offres ayant pour objet « Réalisation des campagnes de mesure du vent sur les sites de Jebel Abderrahmen et Jebel Tbagha ».

L'objectif du marché, objet de cette consultation, est l'acquisition, l'installation clef en main et le suivi de six (06) stations de mesures du vent d'une hauteur minimale de 80m, et la réalisation des mesures sur les deux sites comme suit :

- 04 stations sur le site de Jebel Abderrahmen (Gouvernorat de Nabeul)
- 02 stations sur le site de Jebel Tbagha (Gouvernorat de Kebili)



3. Contenu de la mission

Il est demandé au soumissionnaire de fournir et de mettre en place six (06) stations de mesure du vent d hauteur de 80m **dont les caractéristiques sont spécifiées dans le paragraphe suivant.**

La durée d'exécution de la totalité de ce projet ne devra pas dépasser 19 mois à partir de la signature du contrat (ceci comprend la préparation, l'acquisition, le dédouanement et l'installation des équipements nécessaires, le suivi des mesures et collecte des données, la maintenance et l'entretien durant la période de mesure d'au moins une année, le démantèlement des équipements et leur livraison à l'ANME et le recalibrage des instruments de mesure) et élaborera les rapports mentionnés en section 5.

Plus en détails, le soumissionnaire devra :

- Réaliser ces mesures du vent selon les standards internationaux et dans le respect de la réglementation locale applicable. Ces mesures permettront aux candidats pré-qualifiés pour l'appel d'offres restreint du ministère concernant la construction en concession (BOO) de centrales de production d'électricité éolienne, de soumettre une offre pour chacun des deux sites et d'assurer ultérieurement la clôture financière desdits projets. En particulier concernant l'implantation des mâts, la disposition, la conception, et le choix des équipements de mesures,

les recommandations **MEASNET** et la norme **IEC 61400-12-1** seront respectées. Des mesures de protection contre l'intrusion, la détérioration, les parasites, le vol, la foudre, et un balisage lumineux nocturne et diurne en accord avec l'avis des autorités locales, devront être mises en place ;

- Mettre en œuvre un accès et un suivi journalier des données, associées à un système d'alerte en cas de défaut ou de panne des équipements, et suivre les actions de maintenance préventive et corrective, afin d'assurer un taux de disponibilité des données compatible avec les exigences des modélisations à réaliser et les standards internationaux. Il devra être possible de télécharger les données via internet ;
- Conduire les actions de maintenance et les entretiens nécessaires aux mâts et aux instruments pour la durée de la campagne de mesure ;
- Assurer le gardiennage des équipements sur site ;
- Garantir les mâts et équipements pour un an ;
- Mettre en œuvre les assurances nécessaires pour les équipements (notamment vol, vandalisme, catastrophe naturelle, dégâts causés par des tiers, responsabilité civile, etc.) ;
- Démanteler les équipements, assurer leur livraison à l'ANME et remettre en état le site ;
- Effectuer la recalibration des capteurs à l'issue de la campagne.

4. Caractéristiques des stations de mesure

Les stations de mesure comportent un mât métallique tubulaire ou en treillis d'une hauteur minimale de 80 mètres avec le matériel de fixation au sol. Chaque mât sera équipé au minimum de 6 anémomètres à 4 hauteurs différentes, une sonde de température, un baromètre, un capteur d'humidité, 3 girouettes, un panneau photovoltaïque, une batterie de stockage, un système d'acquisition des données, un modem, un système de balisage diurne et nocturne et du câblage nécessaire.

5. Description des prestations et travaux à réaliser

Le soumissionnaire devra :

- Sélectionner l'emplacement final de chaque mât (en concertation avec le donneur d'ordre) et préparer le terrain si nécessaire (défrichage, fouilles pour ancrage) ;

- Assurer la procédure de dédouanement des équipements importés et prendre à sa charge tout frais ou taxes afférents ;
- Acquérir, livrer sur site et installer les stations de mesure du vent selon ce qui est spécifié dans la liste des équipements à installer ci-après au paragraphe 6 ;
- Garantir le bon fonctionnement des équipements, de l'installation (fixation et ancrage du mât), des instrumentations et du système d'acquisition des données pendant une période minimale de 12 mois de mesure des données du vent. Le soumissionnaire devra intervenir au plus tard 72 heures après la déclaration de chaque panne ;
- Fournir les outils nécessaires pour assurer la collecte des données sur site et à distance;
- Fournir le logiciel de pilotage spécifique au Système d'Acquisition des Données (SAD) nécessaire pour la collecte, le transfert, la conversion et le traitement des données mesurées du vent (.csv ou .txt sont préférés), ainsi que les outils de communication (câble RS232 ou cartes mémoires COMPAC FLASH ou USB) ;
- Fournir et installer le logiciel de transfert et de conversion de données requis par le système d'acquisition des données ;
- Effectuer des tests de vérification en comparant les observations relevées par le SAD aux mesures de températures, vitesses et directions de vents mesurées au sol par un technicien équipé d'instruments manuels afin de s'assurer du bon fonctionnement de tous les instruments du mât de mesure et de son SAD avant de lancer officiellement les opérations du mât de mesure ;
- Offrir un soutien technique à distance tout au long de la campagne de mesure échelonnée sur 12 mois ;
- Assurer le gardiennage des équipements durant la campagne ;
- A l'issue de la campagne, démanteler les équipements et remettre en état le site. Les équipements seront restitués à l'ANME ;
- Effectuer la recalibration des capteurs à l'issue de la campagne.

6. Spécifications des instrumentations et équipements à installer pour chaque station

➤ **Mât de 80 m**

Un mât tubulaire métallique ou en treillis en acier galvanisé d'une hauteur de 80 mètres muni des accessoires de fixation (lot de câbles en acier et accessoires, tenseurs, colliers de fixation, kits d'haubanage, et volée base, ancrages nécessaires en acier, en plus des (07) bras de montage pour les instrumentations de mesure en forme L et d'une longueur de 1.5 m au minimum et selon les exigences de CEI 61400-12-1 et les recommandations du MEASNET devront être fournis dans le cadre du présent marché. Un système anti-escalade devrait être fourni.

Le mât de mesure doit obligatoirement être muni d'un balisage lumineux nocturne et diurne au moyen de marques de peinture afin de le rendre visible, et ce par l'application de peintures contrastantes entre les tronçons (les couleurs à utiliser pour marquage sont le blanc et le rouge). Les prescriptions des autorités aériennes locales devront être suivies.

➤ **Système d'acquisition de données**

Le système d'acquisition de données (**SAD**) devra permettre l'acquisition et le traitement des observations de vitesse de vent, de direction et de température relevées à différents niveaux, selon la configuration des mâts de mesure décrite dans ce paragraphe. Le SAD devra traiter les observations échantillonnées **à la seconde** de manière à fournir des moyennes et des écarts types de vitesses et direction et des moyennes de températures ainsi que le voltage de la batterie à des intervalles de **10 minutes**, et ce, pour les niveaux spécifiés.

Ces moyennes et écart types d'observations devront être répertoriés dans des fichiers Excel ou ASCII, avec la date et l'heure de l'intervalle de mesure écrits pour chaque série d'observation relevée.

Le SAD devra permettre l'archivage de l'ensemble des observations pour une période minimale d'un an de manière à allouer suffisamment de temps pour archiver de façon permanente les données dans un ordinateur ou autre médium externe.

Les transferts des observations recueillies par le SAD se feront soit sur terrain via le branchement d'un ordinateur portable, d'un stick de mémoire USB ou d'un médium externe (à fournir par le soumissionnaire) soit par internet. De ce fait, le SAD devra être équipé des outils nécessaires pour la transmission éventuelle des données à distance (GSM, GPRS, Internet etc. – **abonnements à prendre en charge par le prestataire**).

Des boîtiers de jonction étanches à l'eau et à la poussière avec un coffret de raccordement devront être installés à une hauteur d'atteinte pour protéger le SAD contre les intempéries et le vandalisme.

➤ *Systèmes d'alimentation électriques*

La capacité de ces systèmes d'alimentation, Générateur PV et batterie, devra satisfaire la consommation exigée par les SAD et la configuration instrumentale des mâts de mesure spécifiés ainsi qu'au balisage.

Le système d'alimentation doit garantir le bon fonctionnement du SAD sans interruption durant toute la période de mesure (12 mois).

Le panneau photovoltaïque doit être muni des accessoires de fixation (support du panneau incliné, collier de fixation, et câble électrique suffisant pour la connexion avec les batteries).

➤ *Anémomètres*

Au minimum six (06) anémomètres devront être fournis, livrés et installés.

- Un anémomètre (pour le niveau 20m)
- Un anémomètre (pour le niveau 40m)
- Deux anémomètres (pour le niveau 60m)
- Deux anémomètres (pour le niveau supérieur)

Spécifications mécaniques pour chaque anémomètre :

- Anémomètres de type Thies first class ou équivalent
- Comportant 3 coupelles en plastique sur une base conique avec un terminale de protection sur les bras de manutention.
- Seuil de démarrage : 0.3 m/s
- Température d'opération : -30°C à 70°C
- Plage d'humidité d'opération : 0 à 100%
- Calibré selon **Measnet**
- Présentant une linéarité $r > 0,99999$ sur la plage de vitesse de vent 4-20 m/s
- Disposant d'une Classification **IEC 61400-12-1 (2005-12)** valide si jugé nécessaire par le prestataire pour le site de Jbel Abderrahmane et d'un système de dégivrage pour au moins deux des anémomètres (justification à apporter dans l'offre)

Spécifications électriques pour chaque anémomètre :

- Signal de sortie : onde sinusoïdale avec fréquence variant linéairement avec la vitesse

➤ **Girouettes**

Trois (03) girouettes devront être fournies, livrées et installées.

Spécifications mécaniques pour chaque girouette :

- Plage : Direction de 360° mécanique en rotation continue ;
- Les girouettes ne devront pas présenter de bande morte au Nord ;
- Sensibilité : approximativement 1 m/s au moins ;
- Précision requise : maximum +/- 1° de tolérance.

Spécification électrique pour chaque girouette :

- Signal de sortie : signal en courant continu analogue à un potentiomètre ou signal digital sérielle qui puisse être lu par le SAD.

➤ **Sonde de température**

Un thermomètre qui servira pour mesurer la température ambiante devra être fourni dans le cadre de ce projet et il devra être fonctionnel dans la plage de température -30°C à + 70°C, être muni d'un protecteur de radiation et d'un câble électrique qui serviront pour mesurer la température ambiante.

Précision requise : maximum +/- 0,2 K de tolérance

➤ **Baromètre**

Un baromètre qui servira à mesurer la pression devra être fourni dans le cadre de ce projet et fonctionnant dans la plage de température -30°C à + 70°C. Il devra fonctionner dans la plage de pression 800-1100hPa pour un site situé à une altitude 0-1500m et 600-1100hPa pour un site situé à une altitude supérieure à 1500m.

Précision requise : maximum +/- 5 hPa de tolérance dans la plage -10°C à +60°C

➤ **Câblage électrique**

Le soumissionnaire devra fournir tout le câblage électrique nécessaire pour le raccordement des différentes instrumentations au SAD.

Le câblage électrique de différentes instrumentations de mesure avec les SAD doit être acheminé à

l'intérieur des tubes de mât de mesure. A cet effet, le soumissionnaire doit prévoir des fentes d'ouverture sur le mât au niveau des différentes mesures (20, 40 et 60) et au niveau du SAD.

➤ ***Module photovoltaïque***

Un module photovoltaïque qui servira à l'alimentation de la principale batterie du SAD et du balisage aérien devra être dimensionné selon les besoins d'autonomie des équipements. Le module devra pouvoir fonctionner selon les conditions climatiques du site.

➤ ***Support pour panneau photovoltaïque***

Une structure de montage (en acier inoxydable ou aluminium) suffisante pour loger le module avec une inclinaison de 30 ° et permettant d'assurer la bonne stabilité du module à monter sur le mât de mesure au-dessus du SAD. Des kits terre adaptés sont également prévus avec les Visseries inviolables et les outils de montage.

➤ ***Parafoudre***

Le mât de mesure doit être équipé d'une protection anti-foudre avancée. Il doit être constitué d'une pointe pleine en acier inoxydable très effilée, d'un collier de raccordement et d'un éventuel câble conducteur (fil de terre pour diriger la foudre vers la terre). Le soumissionnaire doit assurer la bonne manutention du système en haut du mât de mesure.

7. Pièces de rechanges :

Les pièces de rechange qui devront être fournies et livrées à l'ANME sont :

- Cinq anémomètres ;
- Quatre girouettes ;
- Trois thermomètres ;
- Deux baromètres ;
- Quatre batteries de stockage ;
- Deux systèmes de balisage.

NB : les pièces de rechanges devront avoir les mêmes spécifications techniques que celles

d'origine.

8. Durée de la mission et planning

La durée d'exécution de la totalité de ce projet ne devra pas dépasser 19 mois à partir de la signature du contrat. La mission sera répartie selon le planning ci-dessous :

- **15 jours** après la signature du contrat : une visite de site devra avoir lieu, afin de valider les emplacements prévisionnels des mâts. Dans le cas où les emplacements prévisionnels n'auraient pas été définis à ce stade, le prestataire devra proposer des emplacements adéquats suite à la visite. Le choix des emplacements définitifs devra être validé en tout état de cause avec le donneur d'ordre durant cette phase initiale de la mission.
- **3 mois** après la signature du contrat : réception quantitative du matériel
- **5 mois** après la signature du contrat : réception des installations sur site des stations de mesure du vent (mise en service des stations de mesure et démarrage de la campagne de mesure).
- **7 mois** suivant la mise en service des stations de mesure : mesure des données du vent et reporting (vitesse, direction, ...) pour les 6 mois de mesures.
- **13 mois** suivant la mise en service des stations de mesure : mesure des données du vent et reporting (vitesse, direction, ...) pour les 12 mois de mesures.
- **14 mois** suivant la mise en service des stations de mesure : démantèlement des stations de mesure, recalibrage des instruments de mesure et livraison des instruments à l'ANME.
- La mise en œuvre des stations de mesure sur les différents sites est souhaitée pour Janvier 2019.
- Une rencontre est prévue à la fin de la campagne de mesure pour la présentation des résultats des mesures.

9. Livrables

Le contractant devra remettre selon le calendrier ci-dessous les livrables suivants :

1. Après l'installation de la station de mesure, produire un rapport sur l'installation et la mise en fonction des stations de mesure. A noter que le prestataire doit assurer un accès continu et instantané aux données des stations de mesures dès leurs mises en service via internet ; il sera nécessaire de prévoir un nombre d'accès à distance suffisant (candidats pré-qualifiés à l'appel d'offres restreint du ministère concernant la réalisation en concession (BOO) de

centrales de production d'électricité à partir de l'énergie renouvelable éolienne, ANME, etc.) ;

2. Après 06 mois de mesure : un rapport intermédiaire et les données brutes de mesure ;
3. Après 12 mois de mesure : le rapport final des mesures et les données brutes de mesure sur un support numérique ;
4. Autres livrables : durant la campagne de mesure, les rapports de maintenance et d'intervention sur les équipements ; à la fin de la campagne de mesure : un PV de réception quantitative des équipements livrés à l'ANME et les rapports de recalibration des capteurs.

1. Rapport d'installation et de mise en fonctionnement de la station de mesure contenant les informations suivantes :

- Liste des équipements installés ;
- Relevé des équations et paramètres programmés dans le système d'acquisition pour convertir les signaux électroniques des instruments de mesure en observations météorologiques ;
- Rapport de mise en service (emplacement, confirmation du bon fonctionnement du système, protocole d'installation) ;
- Configuration du mât de mesure, incluant les dimensions de tous les composants du mat ;
- Rapport de calibrage (certificats de calibrage des instruments) ;
- Identifiant et mots de passe pour l'accès à distance aux données de mesure.

2. Rapport intermédiaire (après 6 mois de mesure du vent) des statistiques du vent contenant :

- Les mesures détaillées du vent aux différentes hauteurs (la vitesse journalière optimale et moyenne, la direction du vent, la distribution de la vitesse en fonction du temps) ;
- Les mesures détaillées des données climatologiques (température, pression atmosphérique, humidité) ;
- Analyse détaillée des mesures effectuées (notamment disponibilité) ;
- Les interventions d'entretien curatives et correctives effectuées.

3. Un rapport de mesure final (après 12 mois de mesure) des statistiques du vent :

- Suivant le même format que le rapport fourni après 6 mois de mesures. Ce rapport s'ajoutera aux rapports de ceux de la maintenance et d'intervention sur les équipements ;

Nb : Deux procès-verbaux (PV) de réception quantitative seront élaborés au début et à la fin de la campagne de mesure :

- Un PV de réception quantitative du matériel
- Un PV de réception quantitative des équipements livrés à l'ANME

Les livrables devraient être soumis en langue française en 3 exemplaires imprimés (en couleurs) et une version électronique.

10. Modalités de paiement

Livrables	Délais de réalisation	Modalités de paiement
Livrable 1 : PV de réception quantitative du matériel ;	Trois (03) mois à partir de la date de signature du Contrat	40% du montant du contrat
Livrable 2 : Rapport d'installation et de mise en fonction des stations de mesure et un accès continu et instantané aux données des stations de mesures dès leurs mises en service via internet ;	Cinq (05) mois à partir de la date de signature du contrat	20% du montant du contrat
Livrable 3 : Rapport intermédiaire et les données brutes de mesure sur support informatique ;	Onze (11) mois à partir de la date de signature du contrat	15% du montant du contrat
Livrable 4 : Rapport final des mesures et les données brutes de mesure sur support informatique ;	Dix-huit (18) mois à partir de la date de signature du contrat	15% du montant du contrat
Livrable 5 : PV de démantèlement des stations et de remise en état du site et de livraison des équipements à l'ANME avec rapport de recalibration des capteurs.	Dix-neuf (19) mois à partir de la date de signature du contrat	10% du montant du contrat

11. PROFIL DEMANDE

La présente mission devra être réalisée par un bureau spécialisé ayant au minimum 7 années d'expériences dans le domaine du montage des mâts de mesures éoliens et l'analyse des données du vent. Le bureau devra justifier d'au moins 3 campagnes de mesure du vent dont au moins une campagne dans un pays de la région MENA ou en Afrique.

Le bureau devra également fournir les CV et les qualifications du personnel clé, à savoir :

- Un ingénieur ou technicien supérieur en charge de la gestion du projet, avec au minimum 3 ans d'expérience dans le montage de mât de mesure et le suivi de campagne de mesures de vent. Les références devront également justifier de la connaissance et de la maîtrise des standards applicables, notamment IEC61400-12 et MEASNET ;
- Un coordinateur de chantier, avec au minimum 3 ans d'expérience dans le montage et la réception/mise en service de mât de mesure. L'expérience devra couvrir des campagnes selon le même type de mât que celui offert dans l'offre (treillis ou tubulaire).

Le bureau devra également justifier des accréditations du personnel prévu pour le travail en hauteur et en conformité avec le type de mât prévu, et selon la réglementation applicable.

12. REMISE DES OFFRES

Le soumissionnaire devra fournir dans son offre les éléments suivants :

a. Une offre technique :

L'offre technique devra inclure un planning détaillé des activités de réalisation, les caractéristiques techniques, les plans, ainsi que les différents rapports et certifications des équipements proposés pour les éléments suivants :

- Mâts de 80 mètres ;
- Fondations et ancrages au sol ;
- SAD : Système d'acquisition de données y compris les outils de communication et de pilotage ;
- Systèmes d'alimentation électriques ;
- Anémomètres ;

- Girouettes ;
- Sonde de température ;
- Câblage électrique ;
- Un module photovoltaïque pour alimentation de la batterie ;
- Support module photovoltaïque ;
- Parafoudre ;
- Signalisation aérienne et balises lumineuses requises.

L'offre technique devra également comporter :

- Les CVs détaillés des membres du personnel clé en indiquant de manière claire leurs références dans les domaines requis dans les termes de référence de la présente mission ;
- Les justifications d'accréditation pour le travail en hauteur selon le matériel envisagé ;
- Une description du staffing prévu pour le montage (nombre d'ouvriers, planning) et des moyens prévus (équipements).

b. Une offre financière :

L'offre financière couvrant le montant global estimé pour la réalisation de l'ensemble des tâches (équipements et services).

NB : Les deux offres doivent être présentées dans une enveloppe contenant deux enveloppes (Enveloppe n°1 : Offre Technique / Enveloppe n°2 : Offre Financière).

SECTION 5B : Autres exigences connexes

Outre le tableau des exigences précédent, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences et conditions supplémentaires suivantes, et des services connexes nécessaires pour satisfaire les exigences : *[cochez la condition applicable au présent AO, supprimez l'entière rangée si elle ne s'applique pas aux biens fournis]*

Termes de livraison [INCOTERMS 2010] <i>(veuillez lier ceci au barème de prix)</i>	DAP
Adresse exacte de livraison ou du lieu d'installation	04 Stations à Jebel Abderrahmen Nabeul 02 Stations à Jebel Tbegha Kebili
Mode de transport privilégié	Aérien / maritime / Terrestre
Transitaire privilégié par le PNUD, le cas échéant ³	Non Applicable
Distribution des documents de transport <i>(si utilisation de transitaire)</i>	Non Applicable
Si nécessaire, le dédouanement sera effectué par :	Le fournisseur
Inspection à l'usine ou avant expédition	Non applicable
Inspection à la livraison	Oui avec PV de réception
Exigences en matière d'installation	Prière de se référer à la Section 5a
Exigences en matière de tests	Prière de se référer à la Section 5a
Contenu de la formation à l'exploitation et la maintenance	Non Applicable
Mise en service	Prière de se référer à la Section 5a
Période de garantie	Garantie depuis la livraison du matériel jusqu'au démantèlement des stations et de remise en état du site et de livraison des équipements à l'ANME avec rapport de recalibration des capteurs.
Service d'assistance local	Se référer à la section 5.a.
Exigences en matière d'appui technique	Se référer à la section 5.a

³Selon les INCOTERMS indiqués dans l'AO. L'utilisation d'un transitaire privilégié par le PNUD peut être envisagée afin de s'assurer de la bonne connaissance par le transitaire des procédures et des exigences en matière de documentation qui sont applicables au PNUD lors du dédouanement auprès des autorités douanières du pays de destination.

Exigences en matière de services après-vente	☐ Garantie des pièces et de la main-d'œuvre depuis la livraison du matériel jusqu'au démantèlement des stations et de remise en état du site et de livraison des équipements à l'ANME avec rapport de recalibration des capteurs. ☐ Appui technique ☐ Offre de l'unité de services pour faciliter l'entretien ou la réparation
Conditions de paiement <i>(avance maximale de 20 % du prix total, conformément à la politique du PNUD)</i>	Prière de se référer à la Section 5a
Conditions de versement du paiement	☐ A la validation des livrables cités dans la section 5a ☐ Acceptation écrite des biens basée sur le plein respect des exigences de l'appel d'offres
Toute la documentation, notamment les catalogues, les instructions et les manuels d'exploitation sont dans cette langue	Français

SECTION 6 : Formulaires de soumission à renvoyer/liste de vérification

Le présent formulaire sert de liste de vérification pour la préparation de votre offre. Veuillez remplir les formulaires de soumission à renvoyer conformément aux instructions se trouvant dans les formulaires et les renvoyer dans le cadre du dépôt de votre offre. Aucune changement apporté au format des formulaires n'est permis est aucun remplacement n'est accepté.

Avant le dépôt de votre offre, veuillez vous assurer qu'elle respecte les instructions en matière de dépôt des offres de la fiche technique 22.

Offre technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission à renvoyer ?	
▪ Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre	☐
▪ Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	☐
▪ Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	☐
▪ Formulaire D : Formulaire de qualification	☐
▪ Formulaire E : Format de l'offre technique/Détail quantitatif estimatif	☐
▪ Formulaire G : Validité de la garantie de soumission	
▪ [Ajouter d'autres formulaires si nécessaire]	☐
Avez-vous fourni les documents requis pour établir votre plein respect des critères d'évaluation dans la section 4 ?	☐

Barème de prix :

▪ Formulaire F : Formulaire de barème de prix	☐
---	--------------------------

Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

La société soussignée propose de fournir les biens et services connexes requis pour [Insérer nom des biens et services] conformément à votre appel d'offres n° [Insérer numéro de référence de l'AO] et à notre offre. Nous déposons par les présentes notre offre qui inclut l'offre technique et le barème de prix.

Notre barème de prix, ci-joint, représente une somme de [Insérer montant en lettres et en chiffres et indiquer la devise].

Nous déclarons par la présente que notre société, ses prestataires de service agréés ou ses filiales et ses employés, notamment les membres de toute coentreprise, tout consortium ou tout partenariat ou les sous-traitants ou fournisseurs de toute partie du contrat :

- a) Ne font pas l'objet d'interdictions d'achat provenant de l'ONU, notamment, sans s'y limiter, d'interdictions découlant de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU ;
- b) N'ont pas été suspendus, exclus ou autrement désignés comme inéligibles par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) Ne sont sujets à aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 des instructions à destination des soumissionnaires ;
- d) N'emploient pas ou ne prévoient pas d'employer une personne étant ou ayant été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année si elle a ou a eu des relations d'affaires avec notre société en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec l'ONU (conformément aux restrictions applicables après la cessation de service de l'ONU, publiées dans le document ST/SGB/2006/15) ;
- e) N'ont déclaré aucune faillite, n'ont été impliqués dans aucune faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et n'ont fait l'objet d'aucun jugement ni action légale en cours qui pourrait nuire à leurs opérations dans un futur proche ;
- f) Entreprennent de ne s'engager dans aucune pratique illicite, y compris, sans s'y limiter, dans la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction et toute autre pratique non éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et de mener leurs activités d'une manière qui empêche tout risque financier, opérationnel, pour sa réputation, ou tout autre risque indu pour l'ONU, et nous servons les principes du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations indiquées dans la présente offre sont exactes et nous reconnaissons que toute mauvaise interprétation ou représentation y figurant pourra conduire à notre disqualification ou à des sanctions de la part du PNUD.

Nous proposons de fournir les biens et services connexes conformément aux documents de l'offre, notamment les conditions générales du contrat du PNUD, et au tableau des exigences et des spécifications techniques.

Notre offre est valide et nous oblige pour la période indiquée dans la fiche technique.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenus d'accepter toute offre reçue.

J'atteste que je suis dûment autorisé par [Insérer nom du soumissionnaire] à signer la présente offre et y être lié si le PNUD l'accepte.

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel du soumissionnaire]

Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire

Dénomination légale du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement :	[Compléter]
Coordonnées du représentant autorisé du soumissionnaire	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Êtes-vous un fournisseur enregistré auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du Portail]
Êtes-vous un fournisseur du PNUD ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du PNUD]
Pays d'activité	[Compléter]
Nombre d'employés à plein temps	[Compléter]
Attestation d'assurance qualité (par exemple ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat pertinent) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une accréditation telle que ISO 14001 ou ISO 14064 ou équivalent en lien avec l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une déclaration écrite de sa politique environnementale ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]
Votre organisation montre-t-elle un engagement important à la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents sur les politiques internes de la société sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou une	[Compléter]

appartenance à des institutions commerciales qui encouragent ces questions ?	
Votre société est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies ?	[Compléter]
Personnes référentes que le PNUD peut contacter pour toute demande d'éclaircissement lors de l'évaluation de l'offre	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Veillez joindre les documents suivants :	▪ Profil d'entreprise ne devant <u>pas</u> dépasser 15 pages, ainsi que des brochures et catalogues de produits imprimés se rapportant aux biens et services achetés ▪ Attestation d'incorporation ou d'enregistrement de la société ▪ Attestation d'immatriculation ou de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales, ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ▪ Documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant ▪ Lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays

Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

À remplir et renvoyer avec votre offre, si celle-ci est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat.

Non	Nom du partenaire et coordonnées (adresse, numéros de téléphone, numéros de fax, courriel)	Part proposée de responsabilités (en %) et type de biens ou de services à fournir
1	[Compléter]	[Compléter]
2	[Compléter]	[Compléter]
3	[Compléter]	[Compléter]

Nom du partenaire principal (disposant de l'autorité pour obliger la coentreprise, le consortium, le partenariat lors du processus d'appel d'offres, et dans le cas où un contrat est attribué, lors de l'exécution du contrat)	[Compléter]
---	-------------

Nous vous joignons une copie du document sus référencé signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique possible et la confirmation de l'obligation conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise :

☐ Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** ☐ accord de coentreprise, de consortium ou de partenariat

Nous confirmons par la présente que si le contrat est attribué, toutes les parties à la coentreprise, au consortium ou au partenariat seront conjointement et solidairement responsables vis-à-vis du PNUD pour le respect des dispositions du contrat.

Nom du partenaire :

Signature : _____

Date : _____

Nom du partenaire :

Signature : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

En cas de coentreprise, consortium ou partenariat, à remplir par chaque partenaire.

Antécédents de contrats inexécutés

☐ Aucune inexécution de contrat survenue au cours des 3 dernières années			
☐ Contrats inexécutés au cours des 3 dernières années			
Année	Partie inexécutée du contrat	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de l'inexécution :	

Antécédents de contentieux (notamment contentieux en cours)

☐ Aucun contentieux au cours des 3 dernières années			
☐ Antécédents de contentieux comme indiqué ci-dessous			
Année du différend	Montant du différend (en dollars É.-U.)	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Sujet du différend : Partie à l'origine du différend : Statut du différend : Partie gagnante si réglé :	

Expériences antérieures

Veillez lister uniquement les missions similaires antérieures complétées avec succès au cours des 3 dernières années.

Veillez lister uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a traité ou sous-traité légalement pour le client en tant qu'entreprise, ou faisait partie des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions complétées par les experts individuels du soumissionnaire qui travaillent à titre personnel ou par l'intermédiaire d'autres sociétés ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des expériences pertinentes du soumissionnaire ou de celles des partenaires ou sous-consultants du soumissionnaire, mais peut être déclarée par les experts dans leur CV. Le soumissionnaire doit être préparé à fournir des éléments concernant l'expérience déclarée en présentant des copies des documents et références appropriés à la demande du PNUD.

Nom du projet et pays d'affectation	Coordonnées du client et de la personne référente	Valeur du contrat	Période d'activité et statut	Types d'activités entreprises

Les soumissionnaires peuvent également joindre leur propre fiche de projet accompagnée de plus de détails au regard des missions ci-dessus.

☐ Ci-joint, les déclarations de performance satisfaisante de la part des trois (3) premiers clients, ou plus.

Situation financière

Chiffre d'affaires des 3 dernières années	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
Dernière cote de crédit (le cas échéant), indiquer la source		

Informations financières (dans un équivalent des dollars É.-U.)	Informations collectées au cours des 3 dernières années		
	Année 1	Année 2	Année 3
	<i>Informations provenant du bilan</i>		
Actifs totaux			
Obligations totales			
Actifs actuels			
Obligations actuelles			

	<i>Informations provenant de la déclaration de revenus</i>		
Recettes totales et brutes			
Profits avant impôts			
Profit net			
Ratio actuel			

☐ Ci-joint, les copies des états financiers vérifiés (bilans, notamment toutes les notes connexes et déclarations de revenus) pour les années requises ci-dessus, conformes aux conditions suivantes :

- a) Doivent représenter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise et non de sociétés sœurs ou de la société mère ;
- b) Les états financiers collectés doivent être vérifiés par un comptable public certifié
- c) Les états financiers collectés doivent correspondre aux périodes comptables déjà complétées et vérifiées. Aucune déclaration se rapportant à des périodes partielles ne sera acceptée.

Formulaire E : Format de l'offre technique

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

L'offre du soumissionnaire doit être organisée de manière à suivre le format de l'offre technique. S'il est exigé ou demandé de la part du soumissionnaire que ce dernier adopte une approche précise, celui-ci ne doit pas seulement déclarer son acceptation, mais également décrire la manière dont il compte respecter les exigences. Si une réponse descriptive est exigée et que le soumissionnaire ne la fournit pas, son offre sera déclarée non conforme.

SECTION 1 : Qualification, capacités et expérience du soumissionnaire

- 1.1 Capacités organisationnelles générales qui sont susceptibles d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacités de financement des projets, contrôles de la gestion des projets, mesure dans laquelle les travaux seraient sous-traités (le cas échéant, fournir des détails).
- 1.2 Pertinence des connaissances et expérience spécialisées au sujet d'engagements similaires pris dans la région ou le pays.
- 1.3 Procédures d'assurance qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.4 Engagement de l'organisation à la durabilité.

SECTION 2 : Portée des prestations à fournir, spécifications techniques et services connexes

La présente section doit démontrer que le soumissionnaire se conforme aux spécifications en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences point par point, comme indiqué, en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées, et en montrant de quelle manière l'offre respecte ou dépasse les exigences ou spécifications. Tous les aspects importants doivent être traités au moyen de détails suffisants.

- 2.1 Une description détaillée de la manière dont le soumissionnaire fournira les biens et services requis, en gardant à l'esprit le caractère approprié des conditions locales et de l'environnement du projet. Détails sur la manière dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.
- 2.2 Indiquer si des travaux seront sous-traités, à qui, dans quel pourcentage des exigences, pour quelles raisons, les rôles proposés des sous-traitants et la manière dont l'ensemble des personnes feront fonctionner l'équipe.
- 2.3 L'offre doit également comprendre des détails au sujet des dispositifs d'examen de l'assurance qualité et de l'assurance technique interne du soumissionnaire.
- 2.4 Le plan de mise en œuvre, notamment un diagramme de Gantt ou un échéancier de projet indiquant le déroulement détaillé des activités qui seront entreprises et leur calendrier respectif.
- 2.5 Montrer la manière dont vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité à l'exécution du contrat.

2.6 Les services et exigences connexes telles que l'installation, la formation et les services après-vente doivent également être listés, comme exigé.

Biens et services à fournir Spécifications techniques	Votre réponse				
	Respect des spécifications techniques		Date de livraison <i>(confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)</i>	Attestation de qualité, licences d'exportation, etc. <i>(indiquer tout élément applicable et le joindre)</i>	Observations
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer <i>(indiquer divergences)</i>			
Réception du matériel requis					PV de réception requis
Installation et mise en service des stations de mesure et un accès continu et instantané aux données des stations de mesure de leur mise en service via internet					Rapport d'installation requis
Fourniture de mesures et données brutes intermédiaires sur support informatique					Rapport intermédiaire requis
Fourniture de données brutes finales de mesure sur support informatique					Rapport final requis
Service de démantèlement des stations et de remise en état du site et de livraison des équipements à l'ANME avec recalibration de capteurs					PV de démantèlement requis

Autres services et exigences connexes <i>(sur la base des informations fournies dans la section 5b)</i>	Respect des exigences		Détails ou observations au sujet des exigences connexes
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer <i>(indiquer divergences)</i>	
par exemple conditions de livraison			

Garantie			
Service d'assistance local			

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel essentiel

- 3.1 Décrire la méthode de direction générale en matière de planification et d'exécution du contrat. Inclure un tableau d'organisation pour la gestion du projet en décrivant la relation entre les postes et désignations clés. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque catégorie de personnel ainsi que le temps alloué à leur implication.
- 3.2 Fournir les CV des membres du personnel essentiel qui sera employé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les CV doivent montrer les qualifications dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services.

Format du CV pour les membres du personnel essentiel proposés

Nom du membre du personnel	[insérer]
Poste pour cette mission	[insérer]
Nationalité	[insérer]
Compétences linguistiques	[insérer]
Formation/Qualifications	<i>[Résumer formations à l'université ou autre formation spécialisée du membre du personnel en indiquant les noms des établissements d'enseignement, les dates et les diplômes ou qualifications obtenus]</i> [insérer]
Certifications professionnelles	<i>[Fournir des détails des certifications professionnelles dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services]</i> ▪ Nom de l'établissement : [insérer] ▪ Date de certification : [insérer]
Emploi/Expérience	<i>[Lister tous les postes occupés par le membre du personnel (en commençant par le poste actuel, par ordre chronologique inversé) en indiquant les dates, noms des organismes, nom du poste occupé et lieu de l'emploi. En ce qui concerne l'expérience accumulée au cours des cinq dernières années, détailler le type d'activités entreprises, le degré de responsabilités, le lieu des affectations et toute autre information ou expérience professionnelle considérée comme pertinente dans ce cadre]</i> [insérer]
Références	<i>[Fournir noms, adresses, numéro de téléphone et courriel pour deux (2) références]</i> Référence 1 : [insérer] Référence 2 : [insérer]

J'atteste que les renseignements donnés ci-dessus décrivent correctement, à ma connaissance, mes qualifications, expériences, et d'autres informations pertinentes à mon sujet.

Signature du membre du personnel

Date (jour/mois/année)

Formulaire F : Formulaire de barème de prix

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

Le soumissionnaire doit établir le barème de prix conformément au format ci-dessous. Le barème de prix doit indiquer la répartition détaillée des coûts de tous les biens et services connexes à fournir. Des chiffres séparés doivent être fournis pour chaque regroupement ou catégorie fonctionnels, le cas échéant.

Toute estimation de frais remboursables, tels que les déplacements d'experts et les frais et débours divers, doit être indiquée séparément.

Langue de l'offre : [Insérer devise]

Barème de prix

Numéro d'objet	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Prix total
1	Un mât tubulaire métallique ou en treillis en acier galvanisé d'une hauteur de 80 mètres muni des accessoires de fixation (lot de câbles en acier et accessoires, tenseurs, colliers de fixation, kits d'haubanage, et volée base, ancrages nécessaires en acier, en plus des (07) bras de montage pour les instrumentations de mesure en forme L et d'une longueur de 1.5 m au minimum et selon les exigences de CEI 61400-12-1 et les recommandations du MEASNET devront être fournis dans le cadre du présent marché. Un système anti-escalade devrait être fourni. Le mât de mesure doit obligatoirement être muni d'un balisage lumineux nocturne et diurne au moyen de marques de peinture afin de le rendre visible, et ce par l'application de peintures contrastantes entre les tronçons (les couleurs à utiliser pour marquage sont le blanc et le rouge). Les prescriptions des autorités aériennes locales devront être suivies.	UTE	6		

	Système d'acquisition de données équipé des outils nécessaires pour la transmission éventuelle des données à distance (GSM, GPRS, Internet etc. – abonnements à prendre en charge par le prestataire) dans des boîtiers de jonction étanches à l'eau et à la poussière avec un coffret de raccordement.	UTE	1		
	Systèmes d'alimentation électriques (Générateur PV et batterie, Le panneau photovoltaïque doit être muni des accessoires de fixation (support du panneau incliné, collier de fixation, et câble électrique suffisant pour la connexion avec les batteries).	UTE	1		
	Anémomètres	UTE	36		
	Girouettes	UTE	18		
	Sonde de température	UTE	6		
	Baromètre	UTE	6		
	Câblage électrique	Lots	1		
	Parafoudre	UTE	6		
	Pièces de rechanges : Les pièces de rechange qui devront être fournies et livrées à l'ANME sont : ➤ Cinq anémomètres ; ➤ Quatre girouettes ; ➤ Trois thermomètres ; ➤ Deux baromètres ; ➤ Quatre batteries de stockage ; ➤ Deux systèmes de balisage.	Lots			
2	Installation et mise en service des stations de mesure et un accès continu et instantané aux données des stations de mesure de leur mise en service via internet	UTE	1		
3	Fourniture de mesures et données brutes intermédiaires sur support informatique	UTE	1		

4	Fourniture de données brutes finales de mesure sur support informatique	UTE	1		
5	Service de démantèlement des stations et de remise en état du site et de livraison des équipements à l'ANME avec recalibration de capteurs	UTE	1		
Frais de DAP, le cas échéant					
Sous-total du DAP pour l'offre (Incoterms 2010)					
TOTAL GÉNÉRAL					

Nom du soumissionnaire : _____

Signature autorisée : _____

Nom du signataire autorisé : _____

Nom de la fonction : _____

FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission

**(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice.
Excepté les espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)**

À : Le PNUD,
[Insérer les coordonnées indiquées dans la fiche technique]

CONSIDÉRANT [nom et adresse du prestataire] que (ci-après le « soumissionnaire ») a déposé une offre auprès du PNUD en date du [Cliquer ici pour entrer la date](#) pour la fourniture de biens et services au titre de [Insérer nom des biens et services] (ci-après l'« offre ») :

CONSIDÉRANT que vous avez stipulé que le soumissionnaire devait vous fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue au montant indiqué ci-après à titre de garantie au cas où le soumissionnaire :

- a) Ne signerait pas le contrat après que le PNUD le lui ait attribué ;
- b) Retirerait son offre après la date d'ouverture des offres ;
- c) Ne se conformerait pas à une modification des exigences décidée par le PNUD en application des instructions de l'appel d'offres ;
- d) Ne fournirait pas une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents pouvant être exigés par le PNUD comme condition préalable pour l'entrée en vigueur du contrat.

ET CONSIDÉRANT que nous avons accepté de délivrer au soumissionnaire cette garantie bancaire :

Nous déclarons par la présente que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, au nom du soumissionnaire, dans la limite de *[montant de la garantie] [en lettres et en chiffres]*, telle somme étant payable dans les devises et les proportions de devises dans lesquelles le prix offert est payable, et nous nous engageons à vous payer, à première demande écrite de votre part et sans objection ni discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie tel que susmentionné]* sans que vous n'ayez à prouver ou motiver votre demande de paiement pour la somme susmentionnée.

Cette garantie est valable jusqu'à 30 jours après la date finale de validité des offres.

SIGNATURE ET SCEAU DE LA BANQUE GARANTE

Signature : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Nom de la banque : _____

Adresse : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel de la banque]